

En vertu de l'article 34 de la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République est nommé et révoqué par le Gouvernement central, sur recommandation du Premier ministre. Cette disposition, profondément inspirée par les usages de la monarchie britannique, a pour effet de confier la gestion administrative du Sénat à une personne qui peut ou pas être le chef de la majorité des sénateurs. Nous estimons que l'indépendance de cette chambre serait accrue si, comme précédemment, les sénateurs étaient élus, du moins de moitié, par le peuple.

Les ministres qui ont formé l'actuelle Mission pour les élections de 1977, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.

Le Sénat a été créé par la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.

Le Sénat a été créé par la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.

Le Sénat a été créé par la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.

Le Sénat a été créé par la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.

Le Sénat a été créé par la loi constitutionnelle de 1957, le Président de la République et le chef de l'exécutif ont cherché à établir un dialogue constructif avec les sénateurs. Les sénateurs ont pu ainsi participer aux travaux de réflexion du Sénat et de la Commission de la Constitution. Ces propositions, ainsi que nous le verrons, ont été l'objet de discussions approfondies au Sénat, et les sénateurs ont pu ainsi participer à la formulation de propositions de loi.